NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les Fraudes Electorales DE LILLE

A L'INSTRUCTION

Cette retentissante affaire continue de passionner l'opinion publique.

Au café, dans la rue, en tramway, nos concitoyens commentent, et le fait brutal, c'est-à-dire les regrettables incidents de dimanche dernier, dont deux frères de la Doctrine Chrétienne se sont rendus coupables, et aussi l'attitude des militants du parti socialiste, qui, par des procédés inqualifiables, tâchent au renversement de la municipalité lilloise.

Fort heureusement, les honnêtes gens — et il y en a beaucoup en nos murs — restent seuls juges. Tout en souhaitant ardemment que l'active enquête menée par M. Gobert, le distingué juge d'instruction, fasse la plus grande lumière sur l'ensemble des faits, ces honnêtes gens, disons-nous, ne cachent pas leur dégoût pour ceux qui, en l'heure présente, s'emploient à salir de leur boue noire édifice communal.

Or donc, en Palais, comme en ville, les magistrats désirent au plus tôt dissiper les ténèbres qui enveloppent encore les préliminaires de l'affaire.

MM. Delory et Ghesquière au Parquet

A cet effet, M. Gobert travaille avec une ardeur que nous dirons juvénile ; hier, dans le silence de son cabinet, pendant toute la journée, il ne cessa d'étudier les nombreux documents du dossier, prenant des dispositions pour de prochaines perquisitions, et n'interrompant sa besogne, encore bien ardue, que pour entendre les dépositions, — oh ! combien intéressantes — des citoyens Delory et Ghesquière, ces « petits rentiers » du parti « ouvrirrier ». Témoins ou plaignants de marque, car, on le sait, ils siègent avec beaucoup de dignité au Palais-Bourbon, ces messieurs furent introduits dans le cabinet de M. Gobert, vers 9 heures un quart du matin. Tous deux, en tenue de ville très simple, — ils endossent parfois, à Paris ou à la mer, des effets de plus élégante tournure, — ils prirent place dans d'à confortables fauteuils qui meublent à souhait le bureau du juge. A cet instant, un rayon de soleil qui filtrait au travers des rideaux se posa sur le crâne du citoyen Delory ; ainsi baigné de chaude lumière, l'esprit éveillé, le représentant du peuple parla.

Au magistrat, il déclara avec force gestes qu'il maintenait ainsi que son collègue Ghesquière l'avait fait, les termes de la plainte contre la municipalité de Lille. N'ajoutant rien à ce qu'il avait déjà dit, il questionna, plus timidement cette fois ; il lui importait de savoir si les poursuites seraient sévères et si, surtout, par la suite, il y aurait moyen de poser sa candidature au siège de premier magistrat de notre cité. On ne gagne pas trop, en Bel, par ce temps de vie chère.

Le citoyen Ghesquière murmura quelques phrases harmonieuses ; la minute était toute de poésie... Et ce fut tout. C'était suffisant, ce nous semble...

Conversation entre magistrats

Dans le courant de l'après-midi, le magistrat instructeur poursuivit son labeur. Il l'interrompit, une fois encore, pour écouter d'une oreille attentive les dépositions de MM. Molinier et Triollet, commissaires de police, qui, on le sait, arrêtèrent les frondeurs de dimanche. Ces messieurs confirmèrent leurs écrits par des paroles, s'attachant à démontrer à M. Gobert que ce qu'ils avaient enregistré lors de l'arrestation des deux coupables n'était que la pure vérité. Les inculpés avaient en effet contesté les termes des procès-verbaux rédigés par les deux commissaires ; or il était intéressant pour M. Gobert de converser sur ce point.

Cet entretien des magistrats dura vingt minutes environ ; il avait été substantiel et partant instructif pour le juge instructeur.

Aujourd'hui dans la matinée, les sieurs Cain et Vilain, les deux types belges arrêtés pour le même fait, seront interrogés. Que diront-ils ?

La Maison de Retraite DES FRÈRES de la Doctrine Chrétienne EST FERMÉE

par ordre du Ministre de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur a invité le préfet du Nord à notifier au supérieur de la Maison de Retraite des frères de la Doctrine Chrétienne, située à Annappes, sa décision de fermeture de cet établissement.

Telle est la nouvelle qui nous est parvenue, hier, dans la soirée.

L'établissement d'Annappes avait été toléré en attendant que les opérations de liquidation permettant l'hospitalisation régulière des frères, âgés ou infirmes, soient terminées. Mais il a été reconnu que cet établissement n'avait pas exclusivement le caractère d'une maison de retraite et qu'elle servait à favoriser un échange continuel de congréganistes entre le Belgique et la France. C'est ainsi, on le sait, que les deux frères qui ont été arrêtés dimanche dernier, à Lille, pour avoir volé dans plusieurs bureaux de vote avec des cartes d'électeurs, venaient de l'établissement d'Annappes, où ils avaient reçu du supérieur les instructions nécessaires.

Un délai d'un mois est imparti pour la fermeture de l'établissement. Les frères âgés ou infirmes, qui s'y trouvent, pourront d'ailleurs être hospitalisés dans les nombreuses maisons que les congréganistes possèdent, et dont l'existence a été jusqu'ici tolérée.

Corsets de Grossesse

sur mesure depuis 20 fr., modèles adoptés par les plus grands accoucheurs, pouvant être transformés en corsets de nourrice, ceintures de grossesse depuis 6 fr., fabriqués chez Mlles Assolignon, bandagistes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Seule maison ayant personnel entièrement féminin. Téléphone 26 35. 1660

La grève du gaz à Roubaix

SERAIT-CE LA FIN DU CONFLIT ? — UNE NOUVELLE TENTATIVE DE CONCILIATION

Un nouvel essai de médiation entre la Société Roubaisienne d'Eclairage et son personnel en grève depuis plus de trois semaines, va être tenté, à la suite des toutes dernières démarches d'une tierce personne.

M. le juge de paix de Renty, de notre ville, a bien voulu accepter le rôle aussi honorable que délicat de conciliateur.

Une réunion aura lieu, à cet effet, aujourd'hui jeudi 14, vers 11 heures, dans le cabinet de M. de Renty.

La « Société Roubaisienne d'Eclairage » sera représentée par son directeur, M. Ricart ; le personnel ouvrier par le délégué du syndicat et plusieurs grévistes.

Nous nous plaisons à espérer que cette fois, le terrain d'entente, unanimement souhaité, se rencontrera !

UNE NOTE A LA PRESSE

La Société Roubaisienne d'Eclairage nous communique la note suivante :

« Par des misérables placards anonymes, on a jugé utile à la cause des grévistes, d'attirer l'attention sur quelques membres de notre personnel, qui nous sont restés fidèles, et de les qualifier d'une épithète injurieuse qu'ils ne méritent nullement ; nous tenons à bien spécifier qu'il s'agit de « surveillants » et non pas « d'ouvriers ».

DISTRIBUTION DU GAZ

La Société Roubaisienne d'Eclairage a l'honneur de prévenir ses abonnés qu'elle sera en mesure de distribuer du gaz aujourd'hui jeudi, depuis 11 heures du matin jusque 3 heures et demie vendredi matin.

De plus, elle fera l'impossible pour assurer l'éclairage public au compteur dans la nuit de jeudi à vendredi.

Un procès d'exception à la Cour d'Appel de Douai

UN DEPUTE CONTRE UN MAGISTRAT

Mercredi, la première Chambre civile de la Cour d'appel de Douai, présidée par M. le premier président Dassonville, et au sein de laquelle M. le procureur généralle Jacomet, occupait en personne le siège du ministère public, a examiné au droit l'instance pendante entre M. Morel, député de Béthune, et M. Mazure, président du Tribunal de cette ville, instance qui tend à faire dessaisir pour cause de suspicion légitime, le Tribunal civil de Béthune d'un procès en nullité de testament pendant devant lui.

Rappelons brièvement les faits : En décembre 1912 décédait Mme Mazure, épouse du président du Tribunal de Béthune. La défunte laissait trois testaments. L'un, le plus ancien en date, instituait son mari légataire universel ; les deux autres, plus récents, annulaient le premier, laissant sa fortune aux enfants de M. Morel, député.

Le 10 mai 1913, M. Mazure introduisit devant le Tribunal de Béthune une demande en nullité des deux derniers testaments contre M. le député Morel, et ce dernier, usant d'une procédure d'exception, demanda à la Cour d'appel de Douai de dessaisir le Tribunal de Béthune, pour cause de légitime suspicion.

A l'audience de mercredi, Me Albert, du barreau de Douai, développa cette demande, au nom de M. Morel, non pas pour mettre en doute la loyauté ni l'honorabilité des juges de Béthune, mais par crainte qu'ils soient trop enclins à donner raison à leur président, partie en cause.

Me Kremp, du barreau de Béthune, au nom de M. Mazure, combattit cette demande, arguant qu'on pouvait en toute confiance laisser au Tribunal de Béthune, aux juges naturels de l'affaire, le soin d'examiner les éléments de la cause, de les juger en fait et au fond, et de se prononcer sur le bien ou le mal fondé de la demande.

M. le procureur général Jacomet fit ensuite connaître son opinion sur cette affaire et conclut au dessaisissement du Tribunal de Béthune et au renvoi de l'affaire devant un autre tribunal du ressort de la Cour de Douai.

La Cour rendra son arrêt à huitaine.

Violent incendie à Saint-Pol

400.000 FRANCS DE DEGATS

Dans la soirée d'hier, vers dix heures et demie, un incendie s'est déclaré, route de Saint-Michel, près de la gare, dans les vastes moulins à farine de M. Olivier Billot, minotier.

En peu d'instants le feu prit une énorme extension. L'alarme donnée, les gendarmes se rendirent sur les lieux et organisèrent les premiers secours ainsi que le service d'ordre.

Les pompiers attaquèrent le foyer, aidés par la population qui fit preuve d'un grand dévouement.

Vers minuit et demi, il ne restait plus des moulins que les quatre murs. Les machines, les arbres de transmission tordus s'écroulèrent dans les décombres et parmi les marchandises ardentes.

Les pompiers, qui sont encore sur les lieux, durent se borner à protéger les maisons voisines.

La cause du sinistre est inconnue ; les dégâts couverts par plusieurs assurances s'élèvent à plus de 400.000 francs.

Les ouvriers du moulin sont réduits au chômage.

Association Fédérale des Sociétés de Tir du Nord et du Pas-de-Calais

XXIIe CONCOURS FÉDÉRAL DE TIR A VALENCIENNES

Dans quelques jours, le dimanche 17 mai, va s'ouvrir à Valenciennes le grand Concours annuel de l'Association Fédérale des sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais.

Les efforts patriotiques des Sociétés de tir et de préparation militaire ont attiré sur elles l'attention, non seulement des pouvoirs publics, mais de la nation tout entière. — D'un autre côté, les sociétés de tir sentent le besoin de se grouper pour augmenter leurs forces. L'Association Fédérale réunit en 1914 cent trente sociétés contre cent-cinq l'année dernière, soit une augmentation de plus de vingt pour cent.

Aussi l'importance du Comité Fédéral croît-elle d'année en année, tant par le nombre des tireurs qui fait la valeur des prix.

Le Concours Fédéral de Valenciennes ne le cédera en rien à ses devanciers.

L'appel adressé par le Comité d'organisation a reçu le plus généreux accueil. Les prix en nature et les dons en espèces qui lui sont parvenus lui permettent de faire disputer plus de quatre cent cinquante prix.

Les sociétés les plus réputées de la région du Nord s'apprêtent à envoyer leurs meilleurs carabiniers. Les adhésions reçues sont déjà nombreuses. Tout fait prévoir une très grande affluence de tireurs.

Les Championnats individuels et les concours de délégations seront disputés avec acharnement.

Le magnifique stand de l'avenue de Cambrai a revêtu un coquettes parure des grands jours de fête. Il est prêt à recevoir ses visiteurs.

Nous rappelons que les demandes de renseignements, programmes et feuilles de route doivent être adressées à M. Paul Thellier, secrétaire général du Comité d'organisation, 14, place Saint-Jean à Valenciennes.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

A Phalempin. — Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. Robert Delcroix, fabricant de sucre et agriculteur, décédé mardi soir, à l'âge de 65 ans.

M. Robert Delcroix, qui jouissait de très vives sympathies à Phalempin et qui était très estimé par ses nombreux ouvriers, qui le regretteront certainement, était conseiller municipal républicain depuis le 17 mai 1896.

Le défunt était le neveu de M. J.-B. Coget, ancien maire de Phalempin, ancien député du Nord, décédé, il y a quelques mois, et beau-père de M. Joseph Béghin, l'honorable fabricant de sucre et conseiller municipal de Thumeries.

Aux familles Delcroix et Béghin, si cruellement éprouvées par la perte de ce bon républicain et de cet homme de bien, nous adressons l'expression de nos bien sincères condoléances.

Les funérailles de M. Robert Delcroix auront lieu à Phalempin, vendredi à dix heures et demie du matin.

LE SUCRE BÉGHIN

UN RENCHERISSEMENT IMMINENT ET LA HOTTE REGULIERE

1781

LA GUERRE AUX « BOOKMAKERS »

M. Pollet, chef de la sûreté, a opéré hier, vers deux heures de l'après-midi, une perquisition chez M. Rousseau, cabaretier, 50, rue de Ban-de-Wedde, accompagné de quelques agents de son service. Une somme de 4000 francs trouvée chez M. Bonte, ainsi que des fiches de pari aux courses, ont été saisies.

VOL DE LINGE

Des malfaiteurs se sont introduits, par le coupirail dans la cave de l'estaminet tenu par M. Jules Carnoy, 28, rue Jeanne-d'Arc, et y ont dérobé une quantité de linge pour une valeur de 100 francs.

SAVON NOTRE-DAME de la TREILLE

Méfiez-vous des imitations. Victor Vaissier.

CHIENS DE DÉFENSE

Grâce à la généreuse impulsion donnée au sport canin à Lille, par la Société Canine Lilloise, nous aurons le plaisir d'applaudir au Palais-Rameau, les 4 et 5 juillet prochains, les meilleurs chiens de défense de Belgique et de France réunis pour disputer le Grand Championnat International de Chiens de défense.

Tous les sportsmen du Nord voudront voir travailler ces braves compagnons toujours prêts à sacrifier leur vie pour défendre leur maître.

L'intérêt de cette belle manifestation sportive sera doublé d'une grande intention charitable, car tout le bénéfice de la fête, y compris la vente des programmes, sera destiné à alimenter la caisse de l'Association pour secourir les pauvres honteux, etc., etc.

Contre la constipation et les maux d'estomac des milliers de personnes depuis 18 ans, emploient les Pilules Suisses avec succès. 1 fr. 50 la boîte. 1854

LES FILS DES TROUVERES

Ce Cercle littéraire et artistique fondé en 1890, offrira à ses membres et à leurs familles, une soirée de gala, qui aura lieu le samedi 23 mai, à huit heures et demie, dans la salle des Fêtes du Conservatoire National de Musique.

On y entendra : « Les Chansons Militaires françaises à travers les Ages », interprétées en costume de l'époque par les membres de la Société (1re audition à Lille). Le Club Orphéonique Fivois prêtera son concours à cette solennité.

Aucune perception ne sera reçue à l'entrée, mais le programme obligatoire sera vendu trente centimes au profit de la Caisse de Secours de l'Association Philanthropique du Nord.

Les places pourront être numérotées chez le Concierge du Conservatoire, place du Concert, à partir du dimanche 17 mai, moyennant un droit d'inscription de 0.50.

Les personnes étrangères au Cercle qui désirent assister à cette fête sont priées d'adresser leur demande dans le plus bref délai à M. le Président des Fils des Trouvères, 10, Grande-Place.

Savon des Princes du Congo

Méfiez-vous des imitations. N° 102. V. Vaissier.

DES CHIENS MORDENT... L'UN D'EUX EST ENRAGÉ

Le chien de Mme Dennoulin est un animal irascible, il le prouva en mordant cruellement M. Adolphe Froissard qui a été conduit à l'Institut Pasteur.

Ce chien, demeurant rue des Meuniers, possède un chien qui a l'humeur vagabonde et quelquefois mauvaise. Hier après-midi, il se jeta sur trois enfants et leur fit sentir le puissance de ses crocs. Ce qui est plus grave, c'est que l'animal examiné par un vétérinaire fut reconnu enragé.

On conduisit deux des enfants mordus Auguste Triez et Delemes, 3 ans, à l'Institut Pasteur où ils suivront le traitement antirabique.

Le troisième gamin, dont on ignore le nom, n'a pas été retrouvé ; on le recherche activement.

LA FIN D'UN VIEUX SERVITEUR

Hier matin, boulevard de la Liberté, un cheval attelé à une voiture glissa si malheureusement qu'il se brisa l'épaule.

Le camion d'un marchand de chevaux conduisit à l'abattoir le pauvre animal qui paiera de sa vie ce triste accident.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LES VOLS DE PLOMB

Dans une maison en construction du boulevard de la Liberté, des inconnus ont dérobé 20 kilos de plomb au préjudice de M. Gautier, marbrier, rue du Faubourg-de-Roubaix, 22.

LES « BONNOT LILLOIS »

On se rappelle que Théron, l'un des bandits en automobile et principal auteur de l'assassinat du chauffeur Delabarre, à Lesennes, s'était pourvu en Cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, le renvoyant devant la Cour d'Assises du Nord. Or, la Cour suprême, après avoir examiné ce pourvoi, vient de le rejeter.

C'est donc à la session des Assises, en juillet prochain, que comparaîtront les bandits tragiques.

CAISSE NATIONALE D'EPARGNE

Remboursements à vue. — Avis au public. Les titulaires des livrets de la Caisse Nationale d'Epargne émis par la succursale de Lille, peuvent obtenir des remboursements à vue au bureau spécial ouvert à Lille, rue d'Orléans, n° 17.

Les demandes sont acceptées à ce bureau de 8 heures du matin à 4 heures du soir, en semaine, et de 8 heures à 10 heures, les dimanches et jours fériés.

ECOLE BAGGIO

Le concours pour l'attribution de bourses nationales à l'Ecole Baggio aura lieu à la Préfecture du Nord, le lundi 8 juin.

Les candidats doivent être âgés de 12 ans au moins au 1er juillet et de 14 ans au plus au 1er janvier 1914. Pour renseignements complémentaires, les familles peuvent s'adresser à l'Ecole où les demandes d'inscription sont reçues jusqu'au 15 juin.

LA GRÈVE DES PEINTRES

Hier à la Bourse du Travail, une conférence faite aux peintres et vitriers par M. Rousseau, délégué fédéral. Cette réunion se tenait sous les auspices de Saint-Venant, secrétaire de l'Union départementale et Boudnes, secrétaire de la Bourse du Travail et du Bâtiment.

En fin de séance, le continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Dans l'après-midi, la bande des peintres a fait une sortie en ville escortée de nombreux curieux et suivie de quelques grévistes.

L'ELECTION DES DELEGUES SENATORIAUX

Le Conseil municipal se réunira dimanche 17 mai, à midi, à la Mairie, pour procéder à la nomination de délégués sénatoriaux.

Les meilleures lames du monde !

Tous ceux qui utilisent le Rasoir Américain à double tranchant ont le plus grand intérêt à demander à la Maison Dain, 2, rue Taitbout, Paris, « Ses lames merveilleuses », le paquet de 10, franco contre mandat-poste de 3 fr. 60.

ROUBAIX

UN BRAVE

M. le Ministre de l'Intérieur vient d'octroyer la médaille d'honneur, en bronze, décernée pour actes de dévouement à l'agent Auguste Barral, de la brigade cycliste de notre ville.

A maintes reprises, le brave agent s'est d'ailleurs distingué de façon exceptionnelle et voici un bref extrait de ses longs services, extrêmement significatif :

Le 28 juillet 1901, au boulevard de Paris, Barral, au péril de sa vie, arrête un cheval emporté, effrayé à une voiture où se trouvaient six personnes.

— Le 19 juillet 1904, le brave arrête encore un cheval emballé, rue de Lille ; il est renversé et blessé au genou, après avoir été traîné sur un long parcours.

— Le 1er mars 1907, lors des inventaires des églises, l'agent en séparant des manifestants et contre-manifestants, a le poignet foulé par le jet d'une pierre ; il doit interrompre son service 15 jours durant.

— Le 24 février, dans la nuit, Barral réussit à appréhender un dangereux repris de justice qui tire sur lui deux coups de revolver, heureusement sans l'atteindre.

Enfin, le 1er septembre 1913, l'infatigable agent avec une présence d'esprit admirable servie par une agilité rare, arrache hors des voies une fillette de 4 ans qui allait, au boulevard Gambetta, se trouver happée irrémissiblement par un tramway arrivant de Lille.

Barral était déjà titulaire de plusieurs lettres de félicitations et gratifications officielles.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

Salle du 1er étage de la Mairie. Entrée vers la Chambre de Commerce.

La 5e séance de vaccinations publiques et gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 14 mai, de 4 à 5 heures du soir.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats des opérations.

AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil municipal, qui aura lieu demain vendredi, présente un ordre du jour assez chargé. Parmi les affaires qui y seront traitées, signalons particulièrement les suivantes :

La souscription publique pour l'achat du tableau « l'Ancêtre », du regretté peintre roubaisien L. Ch. Spriet

Sur demande d'un subside formulé par le Comité de l'Exposition Spriet le Conseil municipal proposera la souscription d'une somme de 500 francs consentie par la Ville, pour parfaire le chiffre de 4.000 francs nécessaire pour offrir au Musée la toile et réputée de Spriet, « l'Ancêtre ».

Les concours du Comice Agricole de Lille à Roubaix

Les 31 mai et 1er juin prochains (fêtes de la Pentecôte), le Comice Agricole de Lille donnera, en notre ville, son concours annuel. Il comprendra, comme nous l'avons déjà indiqué, une exposition de machines et instruments agricoles, un concours de chevaux, vaches, moutons, animaux de basse-cour, chiens, produits agricoles, etc... Seront également donnés, un concours de maréchalerie et d'attelages, avec défilé en ville pour ce dernier.

Un crédit de 2.500 francs sera proposé pour rehausser l'éclat de ces festivités agricoles.

Installation, sur la voie publique, de quinze bascules automatiques

Moyennant une redevance, au profit de la Ville, de 50 francs par an et par bascule, M. Chamoroy, constructeur à Paris, sera autorisé à placer en divers points de la ville, agréés par l'Administration, quinze bascules automatiques, à pièces de monnaie.

Modification d'alignements rue de Lille

Depuis la construction des différentes lignes de tramways, le débouché des rues Neuve, de Lille et du Moulin, est devenu particulièrement dangereux en raison du rescindement des trottoirs, des courbes accentuées des voies et de leur multiplicité.

Pour faire cesser ce dangereux état de choses, diverses conventions ont été passées avec les Hospices et d'autres intéressés, pour la rectification des alignements. Un décret d'utilité publique a été rendu à cet effet et actuellement quatre maisons, rendant dangereuse la circulation ont disparu, une cinquième est en voie de démolition.

Mais, les indemnités de terrains à payer aux Hospices et autres locataires, les travaux de voirie à exécuter vont occasionner une dépense de 258.800 francs. Pour aider la ville à supporter cette énorme charge, faite uniquement dans un but d'utilité publique, une subvention minima de 35.000 francs sera demandée au département.

Un legs de 100.000 francs aux Hospices

Avis favorable sera demandé à la délibération de la Commission des Hospices, acceptant le legs fait récemment, par M. Victor Declercq, d'une somme nombre de 100.000 francs devant servir à la création d'un refuge pour servantes indigentes, sans place ou dans l'attente d'un emploi.

La Vieillesse n'existe plus

AU MOINS EN APPARENCE QUE POUR CEUX OU CELLES QUI VEULENT BIEN

Entre autres prodiges, les sciences vous devait bien de rétablir [illegible] C'est chose faite, ce n'est même plus [illegible] fait récent et de par le monde, [illegible] lité de personnes — les plus [illegible] progrès modernes — qui [illegible] [illegible] n'en pas douter.

En effet le besoin de rajeunir le [illegible] de l'Académie de médecine [illegible] professeur [illegible] [illegible] [illegible]